
COMMUNE DE DREUIL LES AMIENS

Dreuil-les-Amiens, le 13 avril 2010.

Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 12 avril 2010, en séance plénière publique.

Sous la présidence de M. Michel THIEFAINE, maire de Dreuil-les-Amiens.

Membres du Conseil municipal présents :

- **M. BONNEVAL** Bertrand
- **M. DECOUTURE** Mickaël
- **M. FLEURY** Jean-Michel
- **Mme HENACHE** Annick
- **M. HOIRET** Daniel
- **Mme LE SENECHAL** Jocelyne
- **M. PINCHON** Pierre
- **M. POURCHEL** Pierre
- **M. ROBIDA** Bernard

Secrétariat :

- **Mlle MAZGAJ** Sabine, auxiliaire
- **Mlle VARLET** Michèle, secrétaire de mairie

Auditeurs :

- **Mme BEADES** Régine
- **Mlle DECOCK** Elisabeth
- **M. DESANDERE** Bruno
- **M. DUMONT** Jean-Maurice
- **M. GOUBERT** Claude
- **M. HENACHE** Jacky
- **Mme MAUPIN** Annie
- **M. POMPEY** Claude
- **Mme RAMBURE** Jeannine
- **M. RAMBURE** Maurice
- **M. THIBAUT** Jean-Marie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière publique le lundi 12 avril 2010, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Michel THIEFAINE, Maire, qui ouvre la séance de travail à 18 H 30.

La convocation a été distribuée aux Elus le mardi 6 avril 2010 et est parue dans le Courrier Picard le samedi 10 avril 2010.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

0. DELEGATION DE VOTE:

M. BONNEVAL Bertrand donne délégation de pouvoir à M. HOIRET Daniel (M. BONNEVAL quitte la séance à 19h10) ;

M. CAGNARD Hubert donne délégation de pouvoir à M. POURCHEL Pierre ;

M. COLSON Michel donne délégation de pouvoir à M. ROBIDA Bernard ;

M. HERMEL Joël donne délégation de pouvoir à Mme HENACHE Annick ;

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme HENACHE Annick se propose.

2. PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2010 :

Le procès verbal de la réunion a été voté à l'unanimité.

3. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESION 2009 :

M. le Maire sort de la salle à l'annonce du thème. Mme HENACHE énonce les totaux des catégories dépenses et recettes pour la partie **FONCTIONNEMENT**.

Mme HENACHE énonce les totaux de chaque catégorie de dépenses :

- Charges à caractère général : 148 200, 42 euros
- Charges de personnel : 186 154, 60 euros
- Atténuation de produits : 41 102 euros
- Autres charges gestion courante : 123 605 euros
- Charges financières : 3074, 66 euros
- Charges exceptionnelles : 14 099 euros

Total des dépenses de fonctionnement pour 2009 : 516 235, 68 euros.

Mme HENACHE énonce les totaux de chaque catégorie de recettes :

- Atténuation de charges : 6267, 16 euros
- Opération d'ordre entre sec : *NEANT*
- Produits de service : 44 655, 29 euros
- Impôts et taxes : 371 421, 89 euros
- Dotations et participations : 278 721, 52 euros
- Autres produits gestion courante : 27 360, 51 euros
- Produits financiers : 9,12 euros
- Produits exceptionnels : 7993, 25 euros

Total des recettes de fonctionnement pour 2009 : 736 428, 74 euros.

Mme HENACHE énonce les totaux des catégories dépenses et recettes pour la partie **INVESTISSEMENT**.

Mme HENACHE énonce les totaux pour chaque catégorie de dépenses :

- Subventions d'investissement : *NEANT*
- Remboursement d'emprunts : 11 945, 08 euros
- Immobilisations incorporelles : 1633, 79 euros
- Immobilisations corporelles : 2044, 39 euros
- Immobilisations reçues en affectation : *NEANT*
- Immobilisations en cours : 401 930, 37 euros

Total des dépenses d'investissement pour 2009 : 417 553, 63 euros.

Mme HENACHE énonce les totaux pour chaque catégorie de recettes :

- Dotations Fonds divers : 293 706, 63 euros
- Subventions d'investissement : 108 825, 97 euros

Total des recettes d'investissement pour 2009 : 402 532, 60 euros.

L'énoncé terminé, le conseil passe au vote. Résultat : **vote à l'unanimité du budget réalisé.**

4. BUDGET PRIMITIF 2010 :

M. le Maire assiste de nouveau au Conseil. Mme HENACHE énonce les totaux des catégories dépenses et recettes pour la partie **FONCTIONNEMENT**.

Mme HENACHE énonce les totaux de chaque catégorie de dépenses :

- Charges à caractère général : 305 376 euros
- Charges de personnel : 253 550 euros
- Atténuation de produits : 3427 euros
- Autres charges gestion courante : 132 984 euros
- Charges financières : 2563 euros
- Charges exceptionnelles : 500 euros

Total prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour 2010 : 698 400 euros.

Mme HENACHE énonce les totaux de chaque catégorie de recettes :

- Atténuation de charges : 6000 euros
- Opération d'ordre entre sec : *NEANT*
- Produits de service : 32 400 euros
- Impôts et taxes : 404 923 euros
- Dotations et participations : 228 577 euros
- Autres produits gestion courante : 25 000 euros
- Produits financiers : *NEANT*
- Produits exceptionnels : 1500 euros

Total prévisionnel des recettes de fonctionnement pour 2010 : 698 400 euros.

Suite à l'énoncé, le Conseil passe au vote. Résultat du vote : **vote à l'unanimité.**

Mme HENACHE énonce les totaux des catégories dépenses et recettes pour la partie **INVESTISSEMENT.**

Mme HENACHE énonce les totaux pour chaque catégorie de dépenses :

- Subventions d'investissement : *NEANT*
- Remboursement d'emprunts : 11 946 euros
- Immobilisations incorporelles : 3500 euros
- Immobilisations corporelles : 226 940 euros
- Immobilisations reçues en affectation : *NEANT*
- Immobilisations en cours : 803 456 euros

Total prévisionnel des dépenses d'investissement pour 2010 : 1 045 842 euros.

Mme HENACHE énonce les totaux des catégories de recettes :

- Solde d'exécution d'investissements reportés : 597 649 euros
- Dotations Fonds divers : 220 193 euros
- Subventions d'investissement : 228 000 euros

Total prévisionnel des recettes d'investissement pour 2010 : 1 045 842 euros.

Suite à l'énoncé, le Conseil passe au vote. Résultat du vote : **vote à l'unanimité.**

5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES:

M. le Maire énonce les différentes taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 9,91% ; recette réalisée : 146 569 euros
- Taxe foncière (bâti) : 20,66% ; recette réalisée : 183 358 euros
- Taxe foncière (non bâti) : 36,33% ; recette réalisée : 4396 euros

Total des taxes directes locales pour 2010 : 334 322 euros.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales.

Suite à l'énoncé, le Conseil municipal passe au vote. Résultat du vote : **vote à l'unanimité pour la non-augmentation des taxes directes locales.**

6. DELIBERATIONS:

➤ **Extension du réseau électrique des huit logements OPAC (entrée rue Jean MERMOZ).**

La construction de la Résidence Jules VERNE, avenue Jules VERNE, à DREUIL, par l'OPAC d'AMIENS (Office Public de l'Habitat) occasionne quelques problèmes, notamment celui concernant la prise en charge tant matérielle que financière, du réseau électrique des huit logements dont les entrées de garage donnent sur la rue Jean MERMOZ.

Selon le maître d'ouvrage, il revient à la commune de DREUIL de prendre en charge l'extension du réseau électrique pour ces huit logements ; l'office HLM avance l'argument suivant :

- vu l'emplacement des entrées de garages de ces huit logements à savoir rue Jean MERMOZ, la prise en charge de l'extension du réseau électrique, sous-entendu le paiement des travaux, est de compétence communale.

Au vu de cet argument, M. le Maire émet le souhait d'effectuer ces travaux ainsi que de les financer. Financement qui s'élève à hauteur de 7194 euros, grâce à une subvention du SIER de 20% du montant total des travaux.

Un vote suit ce souhait. Résultat du vote : **vote à l'unanimité, à l'exception deux de voix contre le paiement (M. ROBIDA et M. COLSON).**

➤ **Révision du groupe de travail publicité.**

Ce groupe de travail intercommunal a été constitué dans le but de réglementer l'affichage publicitaire dans les communes.

M. le Maire propose sa participation au sein de ce groupe.

Un vote s'en suit. Résultat du vote : **le Conseil municipal accepte la participation de M. le Maire à l'unanimité.**

7. DROITS DE PREEMPTION:

Pour des propriétés sises:

- 32, avenue Pierre et Marie CURIE (520 m2), appartenant à M. et Mme Jean-Pierre TUR.
- 11, avenue Jules FERRY (977 m2), appartenant à M. et Mme Ernest CLAUDE-SANCHEZ.

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ces propriétés.

8. RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES:

Mme Annick HENACHE précise que l'Association de Loisirs créatifs (tricot, crochet, couture...) compte désormais parmi ses membres sept personnes. Elle invite toute personne intéressée à intégrer le groupe.

M. Pierre POURCHEL remercie les dreuilloises et les dreuillois (douze bénévoles ainsi que douze membres de l'UPA) d'avoir participé au nettoyage de l'étang communal. Il remercie également deux membres du Conseil municipal, Mme HENACHE et M. FLEURY.

Il rappelle également le tarif des cartes de pêche :

- pour les habitants de Dreuil : 10 euros à l'année ;
- pour les extérieurs : 45 euros à l'année ; 35 euros pour le mois ; 12 euros pour la semaine ; 3 euros pour la journée.

Et précise que pour l'année 2009, 18 cartes annuelles pour les Dreuillois ont été vendues, 62 cartes à la journée et une carte hebdomadaire. Ce qui a rapporté pour l'année 2009: 378 €.

M. POURCHEL ajoute enfin que tous les jardins sont loués. Cinq personnes doivent encore régler la location.

9. INFORMATIONS GENERALES ET D'AMIENS METROPOLE:

M. le Maire développe ici les informations générales suivantes :

- **Semaine du développement durable** : ont participé au nettoyage de la commune quatorze bénévoles ;
- **Centre de loisirs** : il n'y aura pas de centre de loisirs en Août vu le nombre insuffisant d'inscrits ; le centre de juillet quant à lui est maintenu, vu les 24 participants. Les tarifs ne bougent pas ;
- **Concours des villages fleuris** : le Comité départemental du tourisme de la Somme a inscrit d'office le village de Dreuil-les-Amiens à ce concours. Des visites auront lieu en mai et en juin. Une nouvelle création a vu le jour cette année : le Chemin du Halage ;
- **Demande d'autorisation de passage dans la commune** : le Collège Saint Rémake Stavelot demande l'autorisation de passage dans la commune de Dreuil pour une randonnée cycliste, le jeudi 17 juin 2010.
- **Ecole** : arrivée de Mme CARPENTIER en tant qu'aide administrative. Elle sera également chargée de la bibliothèque et de la salle informatique.
- **Commerce** :
 - o Un nouveau commerce va ouvrir ses portes à Dreuil, « **Au club 80** ». Ce commerce de type discothèque doit respecter la réglementation suivante : son heure de fermeture est programmée à 7h00, avec arrêt de la vente d'alcool à 5h30. Ce commerce prévoit également de développer une activité secondaire de restauration rapide.

- Il a été proposé au boulanger de Dreuil d'effectuer des tournées de distribution de pain dans le quartier d'Etouvie. Cependant, pour cause de concurrence celui-ci a abandonné le projet.
 - Une réunion a eu lieu au Conseil général de la Somme au sujet des commerces partis s'installer à Etouvie. L'hypothèse d'une réouverture de la poste a été évoquée. Toutefois, cela n'est pas possible. De plus, l'Agence postale remplit parfaitement son rôle.
- **Convention de superposition quant au Chemin du Halage :** une fermeture du chemin est préconisée. En effet, au vu des actes de vandalismes répétés, notamment au niveau du pont de l'autoroute, ce chemin devrait être fermé par arrêté du maire. Le Conseil général de la Somme préconise la création d'un portail métallique avec interphone et bip pour l'ouverture. Un problème se pose cependant puisque le chemin désert des habitations.
 - **Projet de réfection de la gare :** la mairie de Dreuil a proposé sa candidature pour un projet de réfection de la gare. Projet mis en place par la SNCF. La candidature n'a pas été retenue. Néanmoins, la SNCF demande à la commune de Dreuil d'entretenir le pont puisque désormais certains ouvrages tels que les ponts vont être à la charge des communes.
 - **Test de qualité de l'eau :** des tests de l'eau ont été réalisés dans certains quartiers de la commune. Les tests sont satisfaisants. L'eau est bonne à la consommation

M. le Maire développe par la suite des informations d'Amiens Métropole :

- **Collecte des déchets par les services d'Amiens Métropole :** collecte aujourd'hui limitée au vu des coûts que celle-ci engendre ;
- **Subventions Amiens Métropole :** ces subventions aux associations de la commune seront débloquées dans quelques jours.

Une fois terminé, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont des questions. M. ROBIDA tient à faire des remarques concernant le Bulletin d'informations n°34. Il relève alors plusieurs anomalies. D'une part, un oubli d'horaire concernant l'Agence postale et d'autre part, deux mauvaises informations, l'une quant aux dates de réunion de l'Ecole de pêche et l'autre quant aux tickets vacances distribués aux enfants de la commune de Dreuil pour accéder gratuitement aux piscines d'Amiens.

10. PAROLE AUX AUDITEURS:

- **M. GOUBERT Claude** précise que la présente réunion n'a pas été mentionnée dans le Bulletin d'information n°34 et que Mme MARECHAL et M. NORMAND n'habitent pas le Chemin du Halage. Il suggère également au Conseil de mettre à la disposition des administrés les horaires de train ainsi que les horaires de bus en mairie.

- **M. DUMONT Jean-Maurice** demande de nouveau à M. le Maire de faire un démenti dans le Petit Dreuillois concernant l'affaire des lettres anonymes reçues par celui-ci. M. le Maire lui précise qu'il ne peut en aucun cas se permettre de faire une telle chose. Il conseille à M. DUMONT de porter plainte.

- **Mme MAUPIN Annie** présente une requête au Conseil municipal : elle demande une autorisation de servitude concernant le petit bois qui longe une partie de son habitation. Un rendez doit être pris par cette dernière avec M. le Maire. Le Conseil municipal devra également se réunir pour délibérer de cette requête.

- **M. THIBAUT Jean-Marie** s'enquiert auprès du Conseil du tonnage prévu pour circuler sur le Chemin du Halage. Le tonnage prévu est de 3.5 tonnes. Ce dernier s'interroge également sur la fermeture du chemin. Comment dans ce cas, accéder aux pâtures ???

- **M. ROBIDA Bernard**, membre du Conseil, renseigne le Conseil sur le fait que le marquage au sol concernant les places de parking pour personne handicapée commence à disparaître.

La séance est clôturée par M. le Maire à 21h10.